

**DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES AGEES :
L'ETAT AUSSI DOIT S'ENGAGER**

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, a récemment délivré des préconisations relatives à l'accompagnement des personnes âgées vulnérables.

Il préconise en particulier de s'assurer du consentement, de la liberté d'aller et venir, et met l'accent sur la nécessité d'individualiser l'accompagnement des personnes vivant en établissement.

L'AD-PA rejoint ces préconisations et rappelle que rien ne doit entraver les droits et libertés des personnes qu'elles vivent en domicile individuel ou regroupé.

L'AD-PA précise que l'atteinte à ces droits fondamentaux émane de l'âgisme dont notre pays est coupable et rappelle qu'il convient de transformer le modèle des établissements pour rompre avec la logique d'institution, qui par nature, entrave les droits et libertés.

C'est pourquoi, l'AD-PA attend de l'Etat qu'il engage une campagne de communication nationale de lutte contre l'âgisme et augmente significativement le temps de présence auprès des personnes âgées aidées en établissement comme à domicile.

Repenser le modèle de l'aide aux personnes âgées impliquera par ailleurs de développer de nouveaux services et de nouveaux métiers axés sur les réponses en accompagnement socio-culturel et à l'effectivité des droits et libertés par la création de postes d'aides à domicile, animateurs de vie sociale, éducateurs spécialisés, psychologues,...

L'AD-PA insiste sur le fait qu'il est temps d'agir au travers d'une loi d'ampleur, car l'ensemble des acteurs partagent le constat et les préconisations associées.

#repondeznous

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées